



Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret

1 rue de Pithiviers 45480 Bazoches-les-Gallerandes

Tel 02 38 39 60 38 - fax 02 38 39 62 33 - Courriel : contact@cc-plaine-nord-loiret.fr

Réunion de Conseil **Communautaire**

10 juillet 2018

Compte-Rendu

L'an deux mil dix-huit, le 10 juillet, le Conseil Communautaire de la Plaine du Nord Loiret dûment convoqué le 5 juillet 2018, s'est réuni à la salle polyvalente d'Andonville sous la présidence de Monsieur ROUSSEAU Pierre, Vice-Président.

Membres en exercice : 17

Pouvoir(s) : 3

Votants : 13

Présents : MM. LIROT Jean-Marc, GAUCHER Dominique fondé du pouvoir de Daniel POINCLOUX, POISSON Bertrand, CITRON Jacques fondé du pouvoir de M. Philippe DESFORGES, SAGIE Marcel, ROUSSEAU Pierre fondé du pouvoir de BOURGEOIS Martial, CHAMBRIN Michel, CHOFFY Patrick ; MMES PETIT Christine, DUPRE Céline, CHATELAIN Danièle,

Absents excusés : MM. BOURGEOIS Martial, MONCEAU Daniel, THOMAS Didier, THUILLIER Alain, VANNIER Vincent, POINCLOUX Daniel, IMBAULT Thierry, BRISSON Jean-Louis, MERLERT Bertrand, DESFORGES Philippe, DELANOUE Pierre-Etienne, Mme DAVID Gwendoline,

Secrétaire de séance : M. POISSON Bertrand

Ordre du Jour

1. Approbation du rapport d'activité 2017 du SPANC

Le rapport d'activité du SPANC est présenté par Emmanuelle RATTEZ, technicienne SPANC. Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de prendre acte de la présentation et d'approuver le rapport d'activité du SPANC de la Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret pour l'exercice 2017.

2. Remplacement des menuiseries extérieures et isolation des plafonds de

(M. Jean-Marc LIROT) sort de la salle.

Monsieur le Président informe l'assemblée de la nécessité d'effectuer des travaux d'isolation sur le groupe scolaire d'Outarville. Ces travaux sont éligibles aux certificats d'économie d'énergie (CEE). Aussi, un appel d'offre a été lancé pour le remplacement des menuiseries extérieures de l'école et une consultation auprès de plusieurs entreprises a été faite pour la fourniture et la pose de faux plafonds dans les classes. Aussi, après études des différentes offres, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité des présents :

- de retenir la proposition de l'entreprise M.P.P au prix de 111 120.35 € pour le remplacement des menuiseries extérieures et d'autoriser le Président à signer le marché,
- De retenir l'entreprise Bidet au prix de 33 520.56 € HT pour les travaux d'isolation des plafonds des classes,
- de valider l'offre de la société Eurl BECP au prix de 18 801.98 € HT pour les travaux d'électricité

3. Taxe de séjour 2019

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, vote les tarifs de la taxe de séjour pour l'année 2019 comme suit :

Catégories d'hébergement	Tarif EPCI
Palaces	4.00 €
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles	2.00 €
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles	1.20 €

Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles	0.75 €
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles	0.50 €
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1,2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes	0.50 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3,4 et 5 étoiles, et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures	0.50 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	0,20 €

A compter du 1^{er} janvier 2019, il ne sera plus nécessaire de prendre des arrêtés pour intégrer ou supprimer des hébergeurs, ou pour faire évoluer le niveau de classement. Les modifications seront faites directement par l'Office du Tourisme du Grand Pithiverais.

4. Modification des statuts du SMORE (Syndicat Mixte de l'œuf, de la Rimarde et de l'Essonne)

Le conseil syndical du SMORE a validé la modification des statuts de SMORE permettant d'intégrer la compétence « prévention des inondations », d'ajuster la gouvernance et d'adapter le périmètre d'action au bassin versant.

Les Communautés de Communes sont désormais adhérentes au SMORE en lieu et place des communes. Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité les nouveaux statuts du SMORE. Les communes concernées par le périmètre du SMORE (Attray, Bazoches les Gallerandes, Châtillon le Roi, Crottes en Pithiverais, Greneville-en-Beauce, Jouy-en-Pithiverais) devront désigner un représentant titulaire et suppléant. Ils seront validés par la CCPNL lors d'un prochain conseil communautaire.

5. Reversement de subventions de l'AESN à des particuliers

Le Conseil Communautaire autorise à l'unanimité le Président ou le vice-Président délégué à reverser les subventions perçues de l'Agence de l'Eau Seine Normandie aux particuliers ayant réhabilité leur installation d'assainissement non collectif.

6. Désignation de représentants au sein de la Commission de Suivi de Site à STCM

En application des dispositions de l'article L.125.2-1 du code de l'environnement, une Commission de Suivi de Site (CSS) a été créée pour les installations exploitées par la STCM sur la commune de Bazoches les Gallerandes le 20 novembre 2013. Ses membres sont nommés pour une durée de 5 ans. Il convient donc de les renouveler avant le 20 novembre 2018.

Le Conseil Communautaire désigne Mme Danielle Châtelain membre titulaire et M. Martial Bourgeois, suppléant, au sein du collège « Collectivités Territoriales ».

7. Cession d'action de SPL Ingénov45 au profit du Département de Loiret

Créé en novembre 2013, la Société Publique Locale Ingénov45, à laquelle la Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret a adhéré par délibération n. 2013-23 du 19 Septembre 2018 a connu une baisse d'activité engendrant des pertes comptables importantes sur les 2 derniers exercices.

Ces pertes ont conduit l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires, réunie les 19 Juin dernier, à décider de sa dissolution anticipée et de sa mise en liquidation amiable.

Dans une volonté de soutenir les actionnaires minoritaires, le Département s'est engagé par délibération du 25 mai 2018, à procéder au rachat à la valeur nominale des actions dont la cession lui serait proposée par les collectivités et groupements actionnaires minoritaire.

Le conseil communautaire décide à l'unanimité de céder l'action souscrite au capital de la SPL Ingenov45 au bénéfice du Département du Loiret pour la somme de 500 euros.

8. Modification du tableau des effectifs

Le Conseil Communautaire procède à l'unanimité à la modification du tableau des effectifs comme suit :

1. La modification des postes suivants :

grade	catégorie	temps actuel	temps au 1/09/2018	annualisé
Animateur	B	32.25/35	33/35	oui
Adjoint technique	C	13.5/35	17/35	oui
adjoint animation	C	14/35	17.5/35	oui
adjoint animation	C	34.5/35	34/35	oui
adjoint animation	C	25/35	32.5/35	oui
ATSEM	C	33.5/35	31/35	oui
ATSEM principal 2ème classe	C	33.5/35	31/35	oui
adjoint animation	C	11.5/35	13.5/35	oui
adjoint animation	C	16/35	18/35	oui
Animateur	B	26/35	31.5/35	oui
Adjoint Animation	C	25/35	24.5/35	oui
Adjoint Technique ppal 2ème classe	C	31/35	29/35	oui

2. La création des postes suivants :

Grade	Catégorie	Temps	Création	Annualisé
Adjoint animation	C	19.5/35	01/09/2018	oui
ATSEM	C	31/35	01/09/2018	oui
Adjoint animation	C	4.25/35	01/09/2018	oui

3. La suppression des postes suivants :

Grade	Catégorie	Temps	suppression	Annualisé
Adjoint Animation	C	29.75/35	01/09/2018	oui
Adjoint Animation	C	18.25/35	01/09/2018	oui
ATSEM	C	35/35	01/09/2018	oui
ATSEM	C	35/35	01/09/2018	oui
Adjoint Animation	C	2/35	01/09/2018	oui

9. Participation employeur pour la mutuelle santé

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de fixer la participation de l'employeur à 20€ par mois à compter du 1^{er} Aout 2018 pour les agents ayant souscrits la mutuelle santé proposée par le Centre de Gestion du Loiret.

10. Recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour les accueils de loisirs extrascolaires

Suite aux ouvertures des accueils de loisirs cet été , le Conseil Communautaire autorise le Président à recruter des agents contractuels pour faire face à des besoins liés à un accroissement d'activité saisonnier pendant une période de 12 mois en application de l'article 3-2° de la loi n°84-53 précitée. A ce titre seront créés au maximum 3 emplois à temps complet dans le grade d'adjoint d'animation relevant de la catégorie C pour exercer les fonctions d'animateur.

11. Affaires diverses

- L'école de Bazoches remercie la CCPNL pour sa participation financière à la classe découverte aux Caillettes de Nibelle.
- Un salon des séniors sera organisé le 09 Octobre 2018 à Pithiviers le Vieil. Il est demandé si un transport en commun peut être mis en place afin d'emmener les personnes âgées à ce salon.
- Une tondeuse et une remorque seront achetées prochainement pour l'entretien des espaces verts communautaires.
- Suite à l'aménagement du RAM dans le nouveau siège communautaire, il est demandé à la commune d'Outarville la mise à disposition d'une salle à titre gracieux pour les activités du RAM sur la commune d'Outarville. La surface nécessaire devra être confirmée par la CCPNL à la commune.
- Le Conseil Communautaire autorise le Président à lancer l'appel d'offres relatif au remplacement du véhicule frigorifique.

Jean Marc LIROT

Céline DUPRE

Dominique GAUCHER

Pierre ROUSSEAU

Jacques CITRON

Bertrand POISSON

Danielle CHATELAIN

Christine PETIT

Patrick CHOFFY

Michel CHAMBRIN

Marcel SAGIE

